

Image not found or type unknown



## solidarité des concubins face au trop perçu de salaires de l'un

Par **gaelle**, le **14/10/2008** à **05:56**

Bonjour, ai des trop perçus de salaire à rembourser, mon employeur, le rectorat de Grenoble via le trésor public de cette même ville me propose un échéancier et pour l'établir me demande revenus de mon concubin en plus des miens pour étudier revenus du ménage? Suis je obligée de lui fournir puisque nous ne sommes pas solidaires de nos dettes? Merci